



Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 20 octobre 2023, n° 1/2023/0156/145, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorisant PROXIMUS Luxembourg S.A. à exploiter :

Etablissement de la classe 1:
(n° du dossier 1/2023/0156/145)

**Un site d'installations radioélectriques fixe à Habscht, lieu-dit « Beim Wäissen Kräiz », numéro cadastral 573/909, section SA de Greisch
PROXIMUS Luxembourg S.A.**

Conformément à l'article 19 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Saeul, le 27 octobre 2023

le secrétaire communal,

le bourgmestre,

